

## CHANGEMENT DE BRANCHE PRINCIPALE : DÉLAIS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

### DÉLAIS DE CHANGEMENT DE BRANCHE PRINCIPALE

Dans notre Faculté, les changements de branche principale ne peuvent se faire qu'au semestre d'automne.

La seule exception admise est pour les étudiant·e·s qui ont déjà des résultats dans la branche principale du nouveau Bachelor souhaité (p. ex. des résultats réussis dans le cadre de la branche complémentaire correspondante ou d'études antérieures). L'étudiant·e doit alors faire à temps une demande à la Commission des requêtes de la Faculté.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Bachelor en **Sport** et BSC\_SI avec une option en sport : il faut avoir réussi le test d'aptitude et le numerus clausus et avoir obtenu confirmation de son admission avant de faire une demande de changement pour ces branches
- Bachelor en **Médecine** : il faut avoir réussi le test d'aptitude et le numerus clausus et avoir obtenu confirmation de son admission avant de faire une demande de changement pour ces branches
- Bachelor en **Sciences biomédicales** : L'étudiant·e déjà immatriculé·e à l'Université de Fribourg pendant l'année académique précédant le début des études en sciences biomédicales peut demander un changement de voie d'études pour le semestre d'automne successif jusqu'au plus tard la deuxième semaine du semestre.